

Avis d'Appel Public à la Concurrence - Procédure Adaptée

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville d'Aubervilliers

Correspondant : M. Eric DALED, Directeur des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.aubervilliers.fr>

Objet du marché : Fourniture de véhicules de police pour la ville d'Aubervilliers

Lieu d'exécution et de livraison : Centre Technique, 93300 Aubervilliers.

Caractéristiques principales :

Le présent marché a pour objet la fourniture de véhicules de police pour la ville d'Aubervilliers.

Les caractéristiques des véhicules concernés figurent à l'article 3 du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P).

Le présent marché est conclu pour une période allant de sa notification jusqu'à la fin de la garantie étant entendu que la livraison des véhicules devra être exécutée dans les conditions fixées à l'article 5-2 « délai de livraison » du Cahier des Clauses Particulières (CCP).

Le marché est traité à prix global forfaitaire résultant de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F).

Prestations divisées en lots : le présent marché est divisé en deux lots comme suit, sachant que chaque lot constitue un marché distinct :

- **Lot n° 1:** Véhicule léger 5 places 130 cv essence.
- **Lot n° 2:** Véhicule léger 5 places 150 cv essence.

Les candidats peuvent soumissionner à un, plusieurs ou tous les lots.

Dispositions particulières :

Prestations supplémentaires éventuelles (variante obligatoire à l'initiative du pouvoir adjudicateur)

Extension de garantie, à compléter dans le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F).

Les candidats devront impérativement chiffrer la P.S.E au niveau de l'acte d'engagement et de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire à défaut de quoi l'offre pourra être déclarée irrégulière.

Cette dernière sera levée ou non au moment de la notification du marché, conformément à la décision du Pouvoir Adjudicateur.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Fonds publics de la Ville d'Aubervilliers (ressources propres).

Le mode de règlement est le mandat administratif suivi d'un virement bancaire, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le marché sera attribué soit à un seul opérateur économique, soit à un groupement d'opérateurs économiques.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

En application de l'article R2142-21 du Code de la commande publique, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ainsi qu'en qualité de membres de plusieurs groupements.

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés

Unité monétaire utilisée : l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Les candidats devront remettre les documents suivants :

- **Le formulaire DC1** « Lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses co-traitants » dûment complété, daté et signé en original ;
- **Le formulaire DC2** « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement » dûment complété ;

Ou

- **Le formulaire e-DUME ;**

- Le cas échéant, une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire, l'autorisant à poursuivre son activité dans la période d'exécution du marché.

- Les candidats devront également fournir:

- Une liste des principales références concernant des fournitures similaires à l'objet du présent marché, effectuées au cours des trois dernières années ;
- La liste des moyens humains et matériels dont le candidat dispose pour l'exécution des fournitures objet du marché

• S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public

• Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

En application de l'article R2144-4 du Code de la commande publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du Code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222-5-1° du Code du travail et D. 243-15 du Code de sécurité sociale).

Le pouvoir adjudicateur s'assurera de l'authenticité de cette attestation, auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus.

Dans le cas où l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (article D 8222-5-2° du Code du travail) :

- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois.
- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.
- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

Ces documents devront être fournis par le candidat, dans un délai de sept (7) jours, à compter de sa réception de la demande par la Ville d'Aubervilliers.

Critères d'attribution : L'analyse des offres sera effectuée dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du Code de la commande publique, en fonction des critères ci-dessous notés et pondérés de la façon suivante :

A- Jugement des offres de base

1- Le prix (55 points), au vu des prix indiqués à la DPGF ;

2- La valeur technique de l'offre (25 points), au vu de la note méthodologique décrite à l'article 4.2 du règlement de consultation ;

3- Délai de garantie (10 points), au vu du délai de garantie indiqué par le candidat dans son A.E.

4- Délai de livraison (10 points), au vu du délai de livraison indiqué par le candidat dans son A.E.

B- Jugement des offres contenant la PSE

1- Le prix (55 points), décomposé comme suit :

- 40 points au vu des prix indiqués à la DPGF ;

- 15 points au vu des prix indiqués pour la prestation objet de la prestation supplémentaire éventuelle.

2- La valeur technique de l'offre (25 points), au vu de la note méthodologique décrite à l'article 4.2 du règlement de consultation ;

3- Délai de garantie (10 points), au vu du délai de garantie indiqué par le candidat dans son A.E ;

4- Délai de livraison (10 points), au vu du délai de livraison indiqué par le candidat dans son A.E ;

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie par le Pouvoir Adjudicateur à l'issue de l'analyse des offres des candidats.

En cas d'incompatibilité entre l'offre jugée économiquement la plus avantageuse et le budget de la Ville, celle-ci se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'ensemble de la consultation.

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 14 juin 2019 à 16h00

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur : DBMT 11-19

Renseignements complémentaires :

**ATTENTION DEPUIS LE 1er OCTOBRE 2018
LES CANDIDATURES ET OFFRES PAPIERS NE SONT PLUS ACCEPTEES**

En aucun cas la signature électronique du dossier d'offre n'est obligatoire au stade de la candidature. Il est d'ailleurs préconisé que le marché soit signé avec l'attributaire en fin de procédure.

Toutefois, si le candidat décide de signer son offre lors du dépôt de son dossier, il est rappelé que le signataire doit être habilité à engager le candidat.

Les candidatures seront appréciées selon les modalités définies aux articles 4.1 du règlement de consultation (R.C.).

Conditions de remise des offres : Les offres seront présentées par voie électronique uniquement.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents : Le Dossier de consultation des entreprises (D.C.E.), peut être gratuitement téléchargé sur le site : <https://www.maximilien.fr>

L'offre devra obligatoirement comporter les documents suivants :

- **L'Acte d'Engagement (A.E)** ; dûment complété, daté et signé, sans aucune modification ni réserve ;
- **La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F)** dûment complété, daté et signé, sans aucune modification ni réserve (Annexe à l'acte d'engagement) ;
- **Une note méthodologique**, une par lot, **au vu du cadre technique fourni** : définissant les modalités d'exécution du Service Après Vente et faisant apparaître, entre autres, les horaires d'ouverture, les délais de prise en charge des véhicules, le prêt d'un véhicule de remplacement etc ;
- **Un RIB.**

L'absence et/ou l'incomplétude d'une des pièces mentionnées ci-dessus pourrait avoir pour effet de rendre l'offre irrégulière, en application de l'article L2152-2 du Code de la commande publique.

Au regard des offres proposées et analysées par application des critères définis à l'article 8.3 du RC, une négociation pourra être engagée avec les candidats, conformément à l'article R2123-5 du Code de la commande publique.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre et notamment le prix.

La négociation se présentera, le cas échéant, sous une des formes suivantes :

- **Un courriel sur la plateforme Maximilien** adressé aux candidats les mieux classés, dans lequel il leur sera demandé de faire parvenir au pouvoir adjudicateur leur dernière et meilleure offre financière et/ou technique. Les modalités de remise des nouvelles offres seront précisées dans le dit courriel.
- **Une audition** programmée avec les candidats les mieux classés. Ils pourront y développer ou préciser le contenu de leur note méthodologique / de leur prix ou de tout autre élément qui leur semblerait utile.

Les modalités de mise en œuvre de cette audition seront précisées aux candidats sélectionnés par un courriel qui leur sera adressé dans un délai franc de 5 jours avant le déroulement de celle-ci. A la suite de l'audition, une nouvelle offre technique et/ou financière pourra être proposée.

Le délai de validité des offres finales court à compter de la date de leur dépôt. Il est le même que celui de l'offre initiale à savoir 120 jours.

Les offres définitives seront analysées selon les critères définis à l'article 8.3 du règlement de consultation et sont susceptibles de modifier le classement initial. A l'issue de cette analyse définitive, le candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue par le pouvoir adjudicateur.

*** Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Montreuil (France) - 7 rue Catherine Puig (au niveau du 206 rue de Paris)
93100 MONTREUIL, téléphone : 01-49-20-20-00, télécopieur : 01-49-20-20-98. courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

*** Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :**

Toutes les difficultés, litiges ou contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du marché seront de la compétence exclusive du tribunal administratif de Montreuil (France) si les parties n'ont pu trouver un règlement amiable.

Toute décision individuelle défavorable dans le cadre du présent marché pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil (France) dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification.

Référé précontractuel : Recours possible jusqu'à la signature du marché.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22 mai 2019.